

Social, Santé et Sécurité au Travail

LU POUR VOUS

EXTRAIT ACTEURS PUBLICS du 4 SEPT. 2017



Une précaution quotidienne pour Florence Foullon, médecin coordonnatrice nationale de la médecine préventive, qui pilote le service médical de prévention place Beauvau. "Nous devons rassurer, répondre tout de suite à ces demandes. Nous sommes sur le terrain et connaissons bien les risques et les missions en lien avec les postes ...

Deux services de santé à l'Intérieur

*Une surveillance qui se veut de plus en plus étroite alors que deux services de santé subsistent au sein du ministère de l'Intérieur. D'une part celui de **la médecine de prévention**, relevant du secrétariat général, qui suit les agents tout au long de leur carrière, et **la médecine statutaire et de contrôle** d'autre part, relevant de la direction générale de la police nationale, qui se prononce sur les conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics.*

Chaque service organise son propre calendrier de visites et, par manque de temps et de compréhension interne, les chefs de service ont tendance à privilégier les visites statutaires. Autant d'occasions manquées pour détecter en particulier des souffrances susceptibles d'évoluer.

Au moment où le président de la République, Emmanuel Macron, affiche la prévention au rang de ses priorités, améliorer la surveillance de l'état de santé des policiers pourrait sans doute aussi passer par quelques réorganisations de l'Intérieur.

Le SNAPATSI défend quotidiennement le bien être et la santé des agents pour améliorer leurs conditions de vie au travail.

Le SNAPATSI a maintes fois dénoncé les méfaits des dysfonctionnements entre les 2 médecines et a fait des propositions pour y remédier lors des CHSCT.

POUR RAPPEL,

Le SNAPATSI revendique:

☛ de redéfinir clairement le rôle des deux médecines:

médecine de prévention:

→ Assurer une véritable visite médicale de prévention obligatoire

→ Assurer un vrai tiers temps pour vérifier les conditions de travail de l'agent sur place

→ Renforcer son rôle dans ses préconisations d'aménagement de poste de travail et d'horaire

médecine statutaire et de contrôle:

→ Limiter son rôle dans l'aptitude physique à l'emploi;

→ Avec l'aide du service des affaires médicales des SGAMI, jouer un rôle de conseil et d'accompagnement personnalisé de l'agent en CMO, CLM, CLD, BS, lors de son passage devant le Comité Médical et la Commission de réforme.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI DEFEND VOS CONDITIONS DE TRAVAIL